

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1240

22 mai 2008

SOMMAIRE

AC Vision S.A.	59504	LMH-Invest	59492
Allegro S.à r.l.	59511	LMH-Invest Holding SA	59492
Ancaster International S.à r.l.	59514	Lux-Investment Partners S.A.	59498
AXA Assurances Vie Luxembourg	59509	MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l.	59483
Blaschette CGM	59491	Mode Design Investment Company S.A.	59511
Boxter Invest S.A.	59512	Nemian Life & Pensions S.A.	59505
Californian Dream	59474	Nord Forest S.à r.l.	59494
C Fly Luxembourg S.A.	59511	OAK Global S.A.	59510
Contere	59509	Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l.	59486
Dancing C.S., s.à r.l.	59485	PRI Investment S.A.	59504
DB Phoebus Lux S.à r.l.	59479	Pro d'Invest S.A.	59485
Domus International S.A.	59508	Protalux S.A.	59502
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Dabih	59509	REA Europe S.à r.l.	59514
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Matar	59509	REA Lux 2 S.à r.l.	59514
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Sadir	59510	RREI SteelCo S.à r.l.	59476
Ecogest S.A.	59484	Sacare	59510
Edfund S.A.	59508	SM Tuningteam	59510
Elux S.à r.l.	59499	Svenska Selection Fund	59501
Epstein Corporate Resources S.A.	59502	Talons & Pointes H. S.à r.l.	59483
European Investment and Finance S.A. ..	59505	TIAA Lux 3	59513
Fasanenhof Immobilien A.G.	59499	TIAA Lux 4	59512
Ferdinandstrasse Immobilien A.G.	59498	TIAA Lux 7 S.à r.l.	59512
«Fountain View S.A.»	59484	TIAA Lux 9 S.à r.l.	59513
Global Car Rent S.A.	59506	Treg Holding S.A.	59501
Hausimmo Sàrl	59506	TRG GOF Holdings V S.à r.l.	59507
Hoscheid Michel S.A.	59505	TRG SOF Holdings IV S.à r.l.	59507
Immobilière sans Frontières	59507	TRG SOF Holdings V (Luxembourg), S.à r.l.	59506
Industrie- und Betonbau Sàrl	59496	UBS Fund Holding (Luxembourg) S.A. ...	59505
La Fayette Lux 1	59513	Valiant Finance S.A.	59520
La Fayette Lux 2	59513	Villa Lago Holding S.A.	59496
Landco S.A.	59507	Wellington Luxembourg S.A.	59520
Landco S.A.	59508		

Californian Dream, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich.

R.C.S. Luxembourg E 3.884.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf avril.

ENTRE LES SOUSSIGNES:

1) Madame Annick Berthe MICHEL, sans état, née à Bouzonville, (France), le 4 juin 1953, épouse de Monsieur Jean Louis SECKLER, demeurant à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich;

2) Monsieur Jean Louis SECKLER, notaire, né à Luxembourg, le 3 janvier 1947, demeurant à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich; et

3) Madame Déborah Anne Lilli SECKLER, employée privée, née à Luxembourg, le 30 mai 1979, demeurant à L-2262 Luxembourg, 21, rue Adolphe Omlor,

est constituée une société civile immobilière familiale avec les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière sous la dénomination de "Californian Dream", (ci-après la "Société"), régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La Société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. Le siège social est établi à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) parts d'intérêts d'un euros (1,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

1) Madame Annick Berthe MICHEL, sans état, épouse de Monsieur Jean SECKLER, demeurant à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich, mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts en usufruit;

2) Monsieur Jean Louis SECKLER, notaire, demeurant à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich, une part d'intérêts en pleine propriété;

3) Madame Déborah Anne Lilli SECKLER, employée privée, demeurant à L-2262 Luxembourg, 21, rue Adolphe Omlor, mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts en nue-propriété;

Total: deux mille parts d'intérêts.

Art. 6. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;

- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propritaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droit de vote aux assemblées générales;

- droits aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propritaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la Société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;

b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

Art. 8. La dissolution de la Société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la Société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la Société.

La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés aux fonctions de gérants:

- Madame Annick Berthe MICHEL, sans état, née à Bouzonville, (France), le 4 juin 1953, épouse de Monsieur Jean SECKLER, demeurant à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich, et

- Monsieur Jean Louis SECKLER, notaire, né à Luxembourg, le 3 janvier 1947, demeurant à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich.

2.- Le siège social est établi à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Signé: A. MICHEL - J. SECKLER - D. SECKLER.

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 25 avril 2008. Référence: LSO CP / 08798. - Reçu 12,- €.

Le Receveur (signé): Guy REULAND.

délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2008, pour la Société

Pour maître Jean Seckler, notaire

Par délégation, Christian DOSTERT

Référence de publication: 2008057958/231/108.

(080064251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

RREI SteelCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.127.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le seize avril,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

RREI Holding S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.125,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "RREI SteelCo S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gestion de la Société. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché du Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en

cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

RREI Holding S.C.A., mentionnée ci-avant, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. Monsieur Michel Rosenberg, né à Boulogne-Billancourt, France, le 28 octobre, 1951 résidant au 6, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martougin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 avril 2008. LAC / 2008 / 15981. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008058406/202/162.

(080064483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

DB Phoebus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.098.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of April.

Before M^e Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Deutsche Bank AG, a stock corporation ("Aktiengesellschaft") organized under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main under number HRB 30000 and having its registered office at Taunusanlage 12, 60262 Frankfurt am Main, Germany, here represented by M^e Laura ROSSI, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Frankfurt, on April 16, 2007.

(2) Prudential Investments (UK) Limited, a company incorporated in England and Wales with registered number 3913717 and having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, here represented by M^e Camille SEILLÈS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on April 16, 2007.

Which proxies shall be signed 'ne varietur' by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named persons, represented as mentioned above, declare:

I. That Deutsche Bank AG and Prudential Investments (UK) Limited, prenamed, are the sole shareholders of DB Phoebus Lux S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée' with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under registration number B 115 098 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on March 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1079 of June 2, 2006. The articles of association of the Company have been amended a last time by a deed of the undersigned notary on January 17, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is fixed at GBP 1,468,640.- (one million four hundred sixty-eight thousand six hundred and forty Pounds Sterling), represented by:

(i) 55,000 (fifty-five thousand) class A shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each, entirely subscribed for; and

(ii) 18,432 (eighteen thousand four hundred and thirty-two) class B shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each, entirely subscribed for.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the share capital by an amount of GBP 310,000.- (three hundred and ten thousand Pounds Sterling) so as to bring it from its current amount of GBP 1,468,640.- (one million four hundred sixty-eight thousand six hundred and forty Pounds Sterling) to GBP 1,158,640.- (one million one hundred fifty-eight thousand six hundred and forty Pounds Sterling), by conversion of 15,500 (fifteen thousand five hundred) class B shares into B Share Premium. As a consequence, the total number of class B shares now amounts to 2,932 (two thousand nine hundred and thirty-two) and the total issue premium allocated to the B Share Premium Account now amounts to GBP 899,804,496.- (eight hundred ninety-nine million eight hundred four thousand four hundred and ninety-six Pounds Sterling).

2. Subsequent amendment of Article 6.- of the Articles of Association of the Company, which shall now read as follows, in order to reflect (i) the above reduction of the share capital and (ii) the deletion of the last paragraph of Article 6.-:

" **Art. 6. Capital.** The capital is fixed at GBP 1,158,640.- (one million one hundred fifty-eight thousand six hundred and forty Pounds Sterling), represented by:

- 55,000 (fifty-five thousand) class A shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each, entirely subscribed for; and

- 2,932 (two thousand nine hundred and thirty-two) class B shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each, entirely subscribed for.

In addition to the corporate capital, the class A shares have been issued with a total issue premium of GBP 49,890,000.- (forty-nine million eight hundred ninety thousand Pounds Sterling) allocated to the A Share Premium Account and the

class B shares have been issued together with a total issue premium of GBP 899,804,496.- (eight hundred ninety-nine million eight hundred four thousand four hundred and ninety-six Pounds Sterling) allocated to the B Share Premium Account."

3. Amendment of paragraph 4 of Article 8.- of the Articles of Association of the Company in order for it to read as follows:

" **Art. 8. Transfer of shares.** (...) Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of a majority in number of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital. (...)"

4. Amendment of the first sentence of paragraph 1 of Article 13.- of the Articles of Association of the Company in order for it to read as follows:

" **Art. 13. Board of Managers.** The company is managed by a board of managers composed of at least four (4) members, who need not be shareholders and who are either "A managers" or "B managers". (...)"

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First Resolution

The class A and class B shareholders of the Company unanimously decide to reduce the share capital by an amount of GBP 310,000.- (three hundred and ten thousand Pounds Sterling) so as to bring it from its current amount of GBP 1,468,640.- (one million four hundred sixty-eight thousand six hundred and forty Pounds Sterling) to GBP 1,158,640.- (one million one hundred fifty-eight thousand six hundred and forty Pounds Sterling), by conversion of 15,500 (fifteen thousand five hundred) class B shares into B Share Premium. As a consequence, the total number of class B shares now amounts to 2,932 (two thousand nine hundred and thirty-two) and the total issue premium allocated to the B Share Premium Account now amounts to GBP 899,804,496.- (eight hundred ninety-nine million eight hundred four thousand four hundred and ninety-six Pounds Sterling).

Second Resolution

The class A and class B shareholders of the Company unanimously decide to amend Article 6.- of the Articles of Association, which shall now read as follows, in order to reflect (i) the above reduction of the share capital and (ii) the deletion of the last paragraph of Article 6.-:

" **Art. 6.** The capital is fixed at GBP 1,158,640.- (one million one hundred fifty-eight thousand six hundred and forty Pounds Sterling), represented by:

- 55,000 (fifty-five thousand) class A shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each, entirely subscribed for; and

- 2,932 (two thousand nine hundred and thirty-two) class B shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each, entirely subscribed for.

In addition to the corporate capital, the class A shares have been issued with a total issue premium of GBP 49,890,000.- (forty-nine million eight hundred ninety thousand Pounds Sterling) allocated to the A Share Premium Account and the class B shares have been issued together with a total issue premium of GBP 899,804,496.- (eight hundred ninety-nine million eight hundred four thousand four hundred and ninety-six Pounds Sterling) allocated to the B Share Premium Account."

Third Resolution

The class A and class B shareholders of the Company unanimously decide to amend paragraph 4 of Article 8.- of the Articles of Association of the Company in order for it to read as follows:

" **Art. 8. Transfer of shares.** (...) Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of a majority in number of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital. (...)"

Fourth Resolution

The class A and class B shareholders of the Company unanimously decide to amend the first sentence of paragraph 1 of Article 13.- of the Articles of Association of the Company in order for it to read as follows:

" **Art. 13. Board of Managers.** The company is managed by a board of managers composed of at least four (4) members, who need not be shareholders and who are either "A managers" or "B managers". (...)"

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1,700.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, known to the notary by first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le seize avril.

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Deutsche Bank AG, une société anonyme (Aktiengesellschaft) organisée et existante sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, enregistrée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRB 30000 et ayant son siège social à Taunusanlage 12, 60262 Frankfurt am Main, Allemagne, ici représentée par M^e Laura ROSSI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Frankfurt, le 16 avril 2007.

2. Prudential Investments (UK) Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) organisée et existante sous le droit anglais, enregistrée sous le numéro 3913717 et ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, ici représentée par M^e Camille SEILLÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 16 avril 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les personnes représentant les comparants sus-nommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

I. Deutsche Bank AG et Prudential Investments (UK) Limited, susnommés, sont les seuls associés de DB Phoebus Lux S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 115 098 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 10 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1079 du 2 juin 2006. Les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 17 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à GBP 1.468.640,- (un million quatre cent soixante-huit mille six cent quarante livres sterling) divisé en:

(i) 55.000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

(ii) 18.432 (dix-huit mille quatre cent trente-deux) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence de GBP 310.000,- (trois cent dix mille livres sterling) pour le ramener de son montant actuel de GBP 1.468.640,- (un million quatre cent soixante-huit mille six cent quarante livres sterling) à GBP 1.158.640,- (un million cent cinquante-huit mille six cent quarante livres sterling), par conversion de 15.500 (quinze mille cinq cents) parts sociales de classe B en prime d'émission de classe B. Par conséquent, le nombre total de parts sociales de classe B s'élèvera désormais à 2.932 (deux mille neuf cent trente-deux) et la prime d'émission totale allouée au compte de la prime d'émission des parts sociales de classe B s'élèvera désormais à GBP 899.804.496,- (huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-seize livres sterling).

2. Modification subséquente de l'Article 6.- des statuts de la Société, lequel article aura désormais la teneur suivante afin de refléter (i) la réduction de capital social susvisée et (ii) la suppression du dernier paragraphe dudit Article 6.-:

«Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à GBP 1.158.640,- (un million cent cinquante-huit mille six cent quarante livres sterling) représenté par:

- 55.000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

- 2.932 (deux mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, les parts sociales de classe A ont été émises ensemble avec une prime d'émission totale de GBP 49.890.000,- (quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix mille livres sterling), allouée au compte de la prime d'émission des parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B ont été émises ensemble avec une prime d'émission totale de GBP 899.804.496,- (huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-seize livres sterling, allouée au compte de la prime d'émission des parts sociales de classe B.)»

3. Modification du paragraphe 4 de l'Article 8.- des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Art. 8. Transfert de parts sociales. (...) Le transfert des parts sociales entre vifs à des non associés ne sera valable qu'avec l'accord de la majorité numérique des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social de la société. (...).»

4. Modification de la première phrase du paragraphe 1^{er} de l'Article 13.-des statuts de la Société, laquelle aura désormais la teneur suivante:

«Art. 13. Conseil de gérance. La société est administrée par un conseil de gérance composé de quatre (4) membres au moins, associés ou non et qui sont soit des «gérants A» ou des «gérants B». (...)».

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de classe A et B décident à l'unanimité de réduire le capital social à concurrence de GBP 310.000.- (trois cent dix mille livres sterling) pour le ramener de son montant actuel de GBP 1.468.640,- (un million quatre cent soixante-huit mille six cent quarante livres sterling) à GBP 1.158.640,- (un million cent cinquante-huit mille six cent quarante livres sterling), par conversion de 15.500 (quinze mille cinq cents) parts sociales de classe B en prime d'émission de classe B. Par conséquent, le nombre total de parts sociales de classe B s'élève désormais à 2.932 (deux mille neuf cent trente-deux) et la prime d'émission totale allouée au compte de la prime d'émission des parts sociales de classe B s'élève désormais à GBP 899.804.496,- (huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-seize livres sterling).

Deuxième résolution

Les associés de classe A et B décident à l'unanimité de modifier l'Article 6.- des statuts de la Société, lequel article aura désormais la teneur suivante afin de refléter (i) la réduction du capital social susvisée et (ii) la suppression du dernier paragraphe dudit Article 6.-:

«Art. 6. Le capital social est fixé à GBP 1.158.640,- (un million cent cinquante-huit mille six cent quarante livres sterling) représenté par:

- 55.000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- 2.932 (deux mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, les parts sociales de classe A ont été émises ensemble avec une prime d'émission totale de GBP 49.890.000,- (quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix mille livres sterling), allouée au compte de la prime d'émission des parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B ont été émises ensemble avec une prime d'émission totale de GBP 899.804.496,- (huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-seize livres sterling, allouée au compte de la prime d'émission des parts sociales de classe B.)»

Troisième résolution

Les associés de classe A et B décident à l'unanimité de modifier le paragraphe 4 de l'Article 8.- des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« Art. 8. Transfert de parts sociales. (...) Le transfert des parts sociales entre vifs à des non associés ne sera valable qu'avec l'accord de la majorité numérique des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social de la société. (...)».

Quatrième résolution

Les associés de classe A et B décident à l'unanimité de modifier la première phrase du paragraphe 1^{er} de l'Article 13.- des statuts de la Société, laquelle aura désormais la teneur suivante:

«Art. 13. Conseil de gérance. La société est administrée par un conseil de gérance composé de quatre (4) membres au moins, associés ou non et qui sont soit des «gérants A» ou des «gérants B». (...)».

Coûts

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ 1.700,- €.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Rossi, C. Seillès, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2007. Relation: LAC/2007/5514. - Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008058844/212/216.

(080065472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.151.

Monsieur Simon Joseph Treacy demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008.

Monsieur Andrew Wood demeurant à 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, SW3 1 LA Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008.

Monsieur Philip Andrew White né le 28 octobre 1959 à Vancouver, Canada et demeurant à 8 Shenton Way, #15-02, Singapore 068811, a été nommé gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- BlackDog S.à r.l.
- Philip Andrew White
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 mars 2008.

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2008048961/3648/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Talons & Pointes H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.061.

Cession de parts sociales

- Monsieur Abdelhafid MAAZOUZ, demeurant 45, rue des Champs L-4431 BELVAUX, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante (50) parts sociales de la société dont il s'agit à Madame Salima HADDADI, demeurant 45, rue des Champs L-4431 BELVAUX, qui accepte moyennant le prix global de six mille deux cent cinquante euros (6.250,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

- Monsieur Abdelhafid MAAZOUZ, demeurant 45, rue des Champs L-4431 BELVAUX, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt six (26) parts sociales de la société dont il s'agit à Madame Najat HADDADI, demeurant 15, route d'Arlon L-8552 OBERPALLEN, qui accepte moyennant le prix global de trois mille deux cent cinquante euros (3.250,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales.

Monsieur Abdelhafid MAAZOUZ, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Fait à Luxembourg, le 22/04/08.

Salima HADDADI / Najat HADDADI / Abdelhafid MAAZOUZ

Cessionnaire / Cessionnaire / Cédant

Référence de publication: 2008057172/8929/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09584. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

«Fountain View S.A.», Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.679.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 27th, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs. Nadine GLOESENER as director of the company;
2. To accept the resignation of Mr. Mikael HOLMBERG as director of the company;
3. To accept the resignation of Mr. Gilles WECKER as auditor of the company;
4. To appoint Mr. Gilles WECKER residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new director of the company replacing Mrs. Nadine GLOESENER;
5. To appoint Mr. Peter ENGELBERG residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new director of the company replacing Mr. Mikael HOLMBERG;
6. To appoint MODERN TREUHAND S.A. situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company replacing Mr. Gilles WECKER.
7. To re-elect Mr. Peter Andrew Russel MICHEL as director of the board

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 27 décembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de Mme. Nadine GLOESENER comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'approuver la démission de M. Mikael HOLMBERG comme administrateur au conseil d'administration;
3. D'approuver la démission de M. Gilles WECKER comme commissaire aux comptes de la société;
4. D'élire M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de Mme. Nadine GLOESENER;
5. D'élire M. Peter ENGELBERG demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de M. Mikael HOLMBERG;
6. D'élire MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles WECKER;
7. De ré-élire M. Russel Andrew Peter MICHEL comme administrateur au Conseil d'Administration.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2008055005/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02591. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Ecogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.347.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2008

L'an deux mille huit, le premier avril.

Les actionnaires de la Société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à son siège social à Luxembourg et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale décide de mettre fin par anticipation au mandat d'administrateur de Monsieur Franco POLLIDORI, conseil fiscal, né à Schiffange le 8 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2008057368/3083/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07611. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pro d'Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 30, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 96.509.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 mars 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 avril 2008.

Francis KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2008056886/219/13.

(080062556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Dancing C.S., s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3481 Dudelange, 24, rue Gare-Usines.

R.C.S. Luxembourg B 112.276.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 31 mars 2008

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

Monsieur SCHNEIDER David, indépendant, né le 10.04.1974 et demeurant à F-57440 ALGRANGE, 6, rue du Cimetière

Monsieur LOPEZ Salvatore, indépendant, né le 22.11.1960 et demeurant à F-57700 HAYANGE, 27, Amont des Trois Sources

Sont présents et représentants l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

Monsieur SCHNEIDER David, cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (50) parts sociales d'une valeur nominale de (125,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée DANCING C.S. SARL, avec siège social à L-3481 DUDELANGE, 24, rue Gares Usines, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Alex WEBER de résidence à Bascharage en date 24 novembre 2005 à Monsieur DECARO Vincenzo, né le 08/04/1956 et demeurant à F-57855 SAINT PRIVAT LA MONTAGNE, Bastide de Marengo pour la somme de 50 000 euros.

Monsieur LOPEZ Salvatore, cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (50) parts sociales d'une valeur nominale de (125,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée DANCING C.S. SARL, avec siège social à L-3481 DUDELANGE, 24, rue Gares Usines, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Alex WEBER de résidence à Bascharage en date 24 novembre 2005 à Monsieur SCHMIT Daniel Alain, né le 31/05/1962 et demeurant à F-57000 METZ, 34, rue de Verdun pour la somme de 50 000 euros.

Les cédants certifient que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Les cessionnaires jouiront et disposeront des parts sociales faisant l'objet des présentes cessions à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Monsieur DECARO Vincenzo est nommé gérant administratif en remplacement de Monsieur SCHNEIDER David, démissionnaire.

Monsieur SCHMIT Daniel Alain est nommé gérant technique en remplacement de Monsieur LOPEZ Salvatore, démissionnaire.

Troisième résolution

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature conjointe de Monsieur DECARO Vincenzo, gérant administratif et Monsieur SCHMIT Daniel Alain, gérant technique.

Fait en deux exemplaires à Dudelange.

Signatures.

Référence de publication: 2008057628/8302/41.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.534.

In the year two thousand eight, the thirty-first of March, at 2 p.m.

Before Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch/Alzette, acting in replacement of her colleague Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), who will keep the original of this deed.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 100.534 (the Company). The Company was incorporated on 23 April 2004 pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N^o 648 of 24 June 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 29 March 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N^o 1285 of 27 June 2007.

Expro Benelux Limited an English company with registered office at Davidson House, Forbury Square, Reading, Berkshire, United Kingdom RG1 3EU, and registered under the number 6530966 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Laetitia Vauchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 215 (two hundred and fifteen) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 70,000,000 (seventy million United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 215,000 (two hundred and fifteen thousand United States Dollars), represented by 215 (two hundred and fifteen) shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, to an amount of USD 70,215,000 (seventy million and two hundred and fifteen thousand United States Dollars) by way of the creation and issuance of 70,000 (seventy thousand) shares of the Company with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, together with a share premium in an aggregate amount of USD 630,000,000 (six hundred and thirty million United States Dollars);

3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder to the Company;

4. Reduction of the nominal value per shares from USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each to an amount of USD 500 (five hundred United States Dollars), and subsequent increase of the number of shares from 70,215 (seventy thousand and two hundred and fifteen) to 140,430 (one hundred and forty thousand and four hundred and thirty). Such reduction to take place following the contribution by the Sole Shareholder of all its assets and liabilities and simultaneously with the issue of the new shares under the item 2. above;

5. Reduction of the share capital by an amount of USD 215,000 (two hundred and fifteen thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its then amount of USD 70,215,000 (seventy million and two hundred and fifteen thousand United States Dollars) represented by 140,430 (one hundred and forty thousand and four hundred and thirty) shares with a par value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each to an amount of USD 70,000,000 (seventy million United States Dollars) represented by 140,000 (one hundred and forty thousand) shares of the Company having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars), by way of cancellation of 430 (four hundred and

thirty) shares of the Company having a par value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each, held by the Sole Shareholder prior to the share capital increase and following the reduction of the shares' nominal value respectively under items 2. and 4. above;

6. Subsequent amendment of article 4 of the Articles in order to reflect the increase, the reduction of the shares nominal value and the reduction of the share capital specified under items 2., 4. and 5. above;

7. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in items 2. to 6. above; and

8. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 70,000,000 (seventy million United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 215,000 (two hundred and fifteen thousand United States Dollars), represented by 215 (two hundred and fifteen) shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, to an amount of USD 70,215,000 (seventy million and two hundred and fifteen thousand United States Dollars) by way of the creation and issuance of 70,000 (seventy thousand) shares of the Company with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), and the Sole Shareholder hereby issues such new shares (the New Shares), together with a share premium in an aggregate amount of USD 630,000,000 (six hundred and thirty million United States Dollars).

Third Resolution - Subscription and Payment

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to (i) subscribe all the 70,000 (seventy thousand) newly issued shares of the Company having a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each and (ii) fully pay up such New Shares by means of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the Assets and Liabilities), as described in a Schedule 1 pro forma balance sheet of the Sole Shareholder dated on 31 March 2008 (the Balance Sheet).

The above contribution in kind to the Company, in an aggregate net amount of USD 700,000,000 (seven hundred million United States Dollars) is to be allocated as follows:

(i) an amount of 70,000,000 (seventy million United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining balance in an amount of USD 630,000,000 (six hundred and thirty million United States Dollars) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced and supported by the Balance Sheet signed for approval by the directors of the Sole Shareholder, which shows that the fair market value of the Assets and Liabilities contributed by the Sole Shareholder is worth at least USD 700,000,000 (seven hundred million United States Dollars).

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company results furthermore from a certificate dated 31 March 2008, issued by a director of the Sole Shareholder which states in essence that:

1. the Assets and Liabilities contributed to the Company are shown on the attached pro forma balance sheet as per 31 March 2008;

2. based on generally accepted accountancy principles the fair market value of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached pro forma balance sheet is valued at least USD 700,000,000 (seven hundred million United States Dollars), and since the pro forma balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by Expro Benelux Limited and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the directors of Expro Benelux Limited.

A copy of the above documents, after having been signed "we varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

The Assets and Liabilities are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the Company.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that all the 70,215 shares in the Company are held by Expro Benelux Limited.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of the shares from an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each to an amount of USD 500 (five hundred United States Dollars). As a consequence, the Sole Shareholder notes that the number of the shares has been increased to an amount of 140,430 (one hundred and forty thousand and four hundred and thirty).

The Sole Shareholder further notes that such reduction takes place following the contribution by the Sole Shareholder of the Assets and Liabilities and simultaneously with the issue of the new shares as described in the second resolution above.

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital by an amount of USD 215,000 (two hundred and fifteen thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its then amount of USD 70,215,000 (seventy million and two hundred and fifteen thousand United States Dollars) represented by 140,430 (one hundred and forty thousand and four hundred and thirty) shares with a par value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each to an amount of USD 70,000,000 (seventy million United States Dollars) represented by 140,000 (one hundred and forty thousand) shares of the Company having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each, by way of cancellation of 430 (four hundred and thirty) shares of the Company having a par value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each, held by the Sole Shareholder prior to the share capital increase under the second resolution above and following the reduction of the shares nominal value under the fourth resolution above.

Sixth Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 4. Capital** . The Company's subscribed share capital is fixed at USD 70,000,000 (seventy million United States Dollars), represented by 140,000 (one hundred and forty thousand) ordinary shares having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles."

Seventh Resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Tax Exemptions

Considering that the present deed regards a contribution in kind to a Luxembourg Company, consisting of all the assets and liabilities representing the entire estate of a company having its registered office in the European Union, the Company refers to Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for the exemption from the capital duty of such contribution.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un mars, à 14.00 heures.

par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch/Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis Kes-seler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présent minute.

A comparu pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.534. La Société a été constituée le 23 avril 2004 par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 648 du 24 Juin 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 29 mars 2007 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1285 du 27 Juin 2007,

Expro Benelux Limited une société de droit anglais ayant son siège social au Davidson House, Forbury Square, Reading, Berkshire, United Kingdom RG1 3EU, et immatriculé sous le numéro 6530966 (l'Associé Unique);

ci-après représentée par Mme Laetitia Vauchez, Juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 215 (deux cent quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars des Etats-Unis) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 70.000.000 USD (soixante-dix millions Dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de 215.000 USD (deux cent quinze mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 215 (deux cent quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars des Etats-Unis) chacune, à un montant de 70.215.000 USD (soixante-dix millions et deux cent quinze mille Dollars des Etats-Unis), par voie de l'émission de 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars des Etats-Unis) chacune, ensemble avec la prime d'émission d'un montant de 630.000.000 USD (six cent trente millions Dollars des Etats-Unis);

3. Souscription et paiement en nature de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par le biais de l'apport de tous les actifs et passifs de l'Associé Unique à la Société;

4. Réduction de la valeur nominale par parts sociales de 1.000 USD (mille Dollars des Etats-Unis) chacune à un montant de 500 USD (cinq cents Dollars des Etats-Unis), et augmentation consécutive du nombre de parts sociales de 70.215 (soixante-dix mille deux cent quinze) à 140.430 (cent quarante mille quatre cent trente). Une telle réduction doit avoir lieu après l'apport de l'Associé Unique de tous ses actifs et passifs et simultanément avec l'émission des nouvelles parts sociales mentionnée au point 2. ci-dessus;

5. Réduction du capital social d'un montant de 215.000 USD (deux cent quinze mille Dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de 70.215.000 USD (soixante-dix millions deux cent quinze mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 140.430 (cent quarante mille quatre cent trente) parts sociales ayant une valeur nominale de 500 USD (cinq cents Dollars des Etats-Unis) chacune, à un montant de 70.000.000 USD (soixante-dix millions Dollars des Etats-Unis) représenté par 140.000 (cent quarante mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 500 USD (cinq cents Dollars des Etats-Unis) chacune, par voie d'annulation de 430 (quatre cent trente) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 500 USD (cinq cents Dollars des Etats-Unis) chacune, détenues par l'Associé Unique avant l'augmentation de capital et après la réduction de la valeur nominale des parts sociales mentionnées respectivement aux points 2. et 4. ci-dessus;

6. Modification consécutive de l'article 4 des Statuts de façon à y refléter l'augmentation, la réduction de la valeur nominale des parts sociales et la réduction du capital social mentionnées sous les points 2., 4. et 5. ci-dessus;

7. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises et d'accomplir toutes formalités requises par les points 2. à 6. ci-dessus; and

8. Divers.

III. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 70.000.000 USD (soixante-dix millions Dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de 215.000 USD (deux cent quinze mille

Dollars des Etats-Unis) représenté par 215 (deux cent quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars des Etats-Unis) chacune, à un montant de 70.215.000 USD (soixante-dix millions et deux cent quinze mille Dollars des Etats-Unis), par voie de l'émission de 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars des Etats-Unis) chacune et l'Associé Unique émet ces nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec la prime d'émission d'un montant total de 630.000.000 USD (six cent trente million Dollars des Etats-Unis).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare par les présentes (i) souscrire à toutes les 70.000 (soixante-dix mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars des Etats-Unis) chacune et (ii) libérer et payer ces Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport de tous ses actifs et passifs (les Actifs et Passifs) comme décrit dans l'Annexe 1 le bilan pro forma de l'Associé Unique daté du 31 mars 2008 (le Bilan).

Les Actifs et Passifs ainsi apportés représentent un apport en nature net d'un montant de 700.000.000 USD (sept cent millions Dollars des Etats-Unis).

L'apport en nature à la Société ci-dessus, d'un montant net total de 700.000.000 USD (sept cent millions Dollars des Etats-Unis), est à affecter de la manière suivante:

(i) un montant de 70.000.000 USD (soixante-dix millions Dollars des Etats-Unis) sera à attribuer au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) le solde restant d'un montant de 630.000.000 USD (six cent trente millions Dollars des Etats-Unis) est à attribuer au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de cet apport en nature des Actifs et Passifs à la Société est certifiée et supportée par le Bilan signé pour approbation par les administrateurs de l'Associé Unique, et qui indique que la valeur de marché des Actifs et Passifs apportés par l'Associé Unique est d'au moins 700.000.000 USD (sept cent millions Dollars des Etats-Unis).

L'évaluation de cet apport en nature des Actifs et Passifs à la Société résulte également d'un certificat en date du 31 mars 2008, établi par un gérant de l'Associé Unique et qui établit principalement que:

1. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont indiqués au bilan pro forma en date du 31 mars 2008;
2. sur la base de principes comptables généralement acceptés, la juste valeur de marché des Actifs et Passifs apportés à la Société, telle qu'indiquée dans le bilan pro forma, est évaluée à au moins 700.000.000 USD (sept cent millions Dollars des Etats-Unis), et étant donné qu'aucun changement matériel n'est intervenu dans le bilan pro forma qui aurait pu déprécier cet apport fait à la Société;
3. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement transférables par Expro Benelux Limited et ils ne sont ni soumis à aucune restriction, ni grevés d'aucun nantissement ou d'aucun droit de rétention qui aurait pour effet de limiter leur transférabilité ou leur valeur; et
4. toutes les formalités afférentes au transfert de la propriété des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par les administrateurs de Expro Benelux Limited.

Une copie des documents susmentionnés, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les Actifs et Passifs se trouvent immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été fournie à la Société.

L'Assemblée, suite à ce qui a été exposé ci-dessus, décide d'enregistrer que toutes les 70.215 parts sociales de la Société sont détenues par Expro Benelux Limited.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars des Etats-Unis) chacune à un montant de 500 USD (cinq cents Dollars des Etats-Unis) chacune. En conséquence, l'Associé Unique constate que le nombre de parts sociales a été augmenté à un montant de 140.430 (cent quarante mille quatre cent trente).

L'Associé Unique constate en outre qu'une telle réduction a lieu après l'apport des Actifs et Passifs et simultanément avec l'émission des nouvelles parts sociales mentionnée à la seconde résolution ci-dessus.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 215.000 USD (deux cent quinze mille Dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de 70.215.000 USD (soixante-dix millions deux cent quinze mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 140.430 (cent quarante mille quatre cent trente) parts sociales ayant une valeur nominale de 500 USD (cinq cents Dollars des Etats-Unis) chacune, à un montant de 70.000.000 USD (soixante-dix millions Dollars des Etats-Unis) représenté par 140.000 (cent quarante mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 500 USD (cinq cents Dollars des Etats-Unis) chacune, par voie d'annulation de 430 (quatre cent trente) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 500 USD (cinq cents Dollars des Etats-Unis) chacune, détenues par

l'Associé Unique avant l'augmentation de capital mentionnée à la deuxième résolution et après la réduction de la valeur nominale des parts sociales mentionnée à la quatrième résolution ci-dessus.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 70.000.000 USD (soixante-dix millions Dollars des Etats-Unis) représenté par 140.000 (cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 500 USD (cinq cents Dollars des Etats-Unis) chacune.

Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant selon le mode de délibération requis en cas de modification des Statuts."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Exonération fiscale

Considérant que le présent acte documente un apport en nature à une société luxembourgeoise, consistant en l'intégralité des actifs et passifs représentant l'entière du patrimoine d'une société ayant son siège social dans l'Union Européenne, la Société demande, en accord avec l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, ainsi que modifiée, l'exonération du droit d'apport relativement au présent apport.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Vauchez, Biel.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 7 avril 2008. Relation: EAC/2008/4657. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008056925/219/314.

(080063378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Blaschette CGM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 109.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

LEONIE GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2008057690/240/10.

(080063993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**LMH-Invest, Société Anonyme,
(anc. LMH-Invest Holding SA).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.338.

Im Jahre zweitausendacht, den achten April.

Vor dem verhandelnden Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz,

kommt die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft «LMH-INVEST HOLDING S.A.» (19894017 670) mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 30. Dezember 1989, veröffentlicht im Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 238, vom 17. Juli 1990.

Die Gesellschaft wurde abgeändert aufgrund einer außerordentlichen Generalversammlung aufgenommen durch denselben Notar Schroeder am 11. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 144 vom 24. Februar 2001, sowie aufgrund eines Protokolls veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2794, vom 4. Dezember 2007.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 99338. Die Versammlung wurde eröffnet um 16.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Leo HECK, Schlossermeister, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Wirtzfeld 126,

Der Präsident bestimmte zum Stimmzähler Frau Marita HUBY, Angestellte, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Wirtzfeld 126

Der Präsident wählte zum Sekretär Frau Karin NEISSEN, Privatangestellte, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Galhausen 35A.

Der Präsident erklärte und bat sodann den verhandelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft «LMH-INVEST HOLDING S.A.» sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigelegt ist, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 420 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

1.- Die Änderung der Gesellschaftsbezeichnung und Änderung des Artikels 1 der Satzung wie folgt:

" **Art. 1. Form. Bezeichnung, Sitz und Dauer.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "LMH INVEST" SA.

Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die Gesellschaft kann gemäß den gesetzlichen Bestimmungen aufgelöst werden."

2.- Die Änderung des Gesellschaftsgegenstandes und somit Änderung des Artikels 2 der Satzung wie folgt:

« **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.»

3.- Änderung des Artikels 11 wie folgt:

" **Art. 11. Schlußbestimmungen.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner gegenwärtigen Form finden ihre Anwendung in allen Fällen, in denen nicht anders durch die Satzung bestimmt wurde."

4.- Der Rücktritt eines Verwaltungsratsmitgliedes:

- Herr Hubert HECK, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Wirtzfeld 33

5.- Die Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011
Herr Christoph HECK, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Wirtzfeld 126

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaftsbezeichnung in "LMH INVEST" SA abzuändern sowie den Artikel 1 der Satzung wie folgt:

" **Art. 1. Form, Bezeichnung, Sitz und Dauer.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "LMH INVEST" SA.

Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die Gesellschaft kann gemäß den gesetzlichen Bestimmungen aufgelöst werden."

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck und somit den Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

« **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft Ist die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.»

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt den Artikel 11 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 11. Schlußbestimmungen.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner gegenwärtigen Form finden ihre Anwendung in allen Fällen, in denen nicht anders durch die Satzung bestimmt wurde."

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des nachfolgenden Verwaltungsratsmitgliedes an und erteilt ihm Entlast für die Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tag:

- Herr Hubert HECK, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Wirtzfeld 33.

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung ernennt ein neues Verwaltungsratsmitglied. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011:

- Herr Christoph HECK, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Sankt Vith (B), am 14. Juni 1982, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Wirtzfeld 126.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist, wird die Versammlung um 17.15 Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 1.100.- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Heck, M. Huby, K. Neissen, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 11 avril 2008, WIL/2008/349. — Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehrt auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 21. April 2007.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008056981/2724/116.

(080062846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Nord Forest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9639 Boulaide, 8, rue Jérôme de Busleyden.

R.C.S. Luxembourg B 138.074.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A COMPARU:

Monsieur Tom DEFAYS, ouvrier, demeurant à L-9639 Boulaide, 8, rue Jérôme de Busleyden.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le commerce en général ainsi que les travaux forestiers de tout genre.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de "NORD FOREST S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Boulaide.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Tom DEFAYS, ouvrier, demeurant à L-9639 Boulaide, 8, rue Jérôme de Busleyden.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ neuf cents Euros (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Tom DEFAYS, ouvrier, demeurant à L-9639 Boulaide, 8, rue Jérôme de Busleyden.

2.- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Cornelia SIEBENBORN, cultivatrice, demeurant à L-9639 Boulaide, 8, rue Jérôme de Busleyden.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants, dont obligatoirement celle de la gérante technique.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-9639 Boulaide, 8, rue Jérôme de Busleyden.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. DEFAYS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 avril 2008, Relation: ECH/2008/537. — Reçu soixante-deux euros 12.400.- à 0,5% = € 62.-.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 avril 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008057021/201/100.

(080063496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Industrie- und Betonbau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 95.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J. F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008056989/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00081. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080062804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Villa Lago Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 103.870.

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VILLA LAGO HOLDING S.A." (numéro d'identité 2004 22 21 040), avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.870, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 45 du 17 janvier 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, gérant de société, demeurant professionnellement à Clemency.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, à L-4963 Clemency, 8, rue Haute et modification subséquente des deux premiers alinéas de l'article 2 des statuts de la société.

2) Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 13.** The annual general meeting will be held at the registered office on the first Tuesday in May at 02.00 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day."

b) version française:

" **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social le premier mardi de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant."

3) Acceptation des démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes.

4) Nomination de Messieurs Philippe VANDERHOVEN et Jean-Yves STASSER et de la société "CLEVER INVEST S. à r.l." comme nouveaux administrateurs de la société et détermination de la durée de leurs mandats.

5) Nomination de la société "SV SERVICES S. à r.l." comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 2. first and second paragraphs.** The registered office of the corporation is established in Clemency.

It may be transferred to any other place in the municipality of Clemency by a decision of the board of directors."

b) version française:

" **Art. 2. premier et deuxième alinéas.** Le siège de la société est établi à Clemency.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Clemency par simple décision du conseil d'administration."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 13.** The annual general meeting will be held at the registered office on the first Tuesday in May at 02.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day."

b) version française:

" **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social le premier mardi de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs Madame Johanna VAN OORT et Messieurs Philippe VANDERHOVEN et Christophe DAVEZAC.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Philippe VANDERHOVEN, gérant de société, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

b) Monsieur Jean-Yves STASSER, gérant de société, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 16 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

c) La société à responsabilité limitée "CLEVER INVEST S. à r.l.", avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 136.533 (représentant permanent Philippe VANDERHOVEN).

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes la société "WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES".

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "SV SERVICES S.à r.l.", avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.158, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: VANDERHOVEN, J. M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 avril 2008. Relation: CAP/2008/1165. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 avril 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008057735/236/94.

(080064077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Ferdinandstrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 21.842.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- Mademoiselle Margret ASTOR, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Président

- Madame Emily MOUSLEY, Director - Real Estate Finance, demeurant professionnellement 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur David GROSE, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1, Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057162/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Lux-Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 76.424.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 avril 2008

I. Nominations statutaires

Le Conseil d'Administration constate que le mandat des administrateurs ainsi que celui du Commissaire de surveillance viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 18 avril 2008.

Le Conseil d'Administration propose de nommer pour une période d'une année se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009 les personnes suivantes:

Pour les mandats d'administrateurs:

1. Monsieur Jean-Claude FINCK, Directeur Général, Président du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président.

2. Monsieur Michel BIREL, Directeur Général adjoint, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

3. Monsieur Paolo VINCIARELLI, sous-directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration propose de reconduire Monsieur Norbert NICKELS, fondé de pouvoir à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant à Kayl à la fonction de Commissaire de Surveillance pour une période de un an se terminant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008057389/1122/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Fasanenhof Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 21.354.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- Mademoiselle Margret ASTOR, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Président

- Madame Emily MOUSLEY, Director - Real Estate Finance, demeurant professionnellement 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur David GROSE, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1, Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057163/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Elux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 24, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 138.108.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Paulo Jorge DA SILVA SANTOS, électricien, né à Sao Vicente (Portugal) le 19 juillet 1975, demeurant à L-8371 Hobscheid, 24, rue de Steinfort;

2.- Madame Maria Luisa AGOSTINHO FERNANDES, femme au foyer, née à Sta Luzia/Funchal (Portugal) le 21 août 1973, épouse de Monsieur Paulo Jorge DA SILVA SANTOS, demeurant à L-8371 Hobscheid, 24, rue de Steinfort.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ELUX S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Hobscheid.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'électricité générale ainsi que l'achat et la vente de tout type de matériel électrique et la géo-localisation.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de douze euros cinquante cents (EUR 12,50) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Paulo Jorge DA SILVA SANTOS, électricien, né à Sao Vicente (Portugal) le 19 juillet 1975, demeurant à L-8371 Hobscheid, 24, rue de Steinfort, neuf cents parts sociales	900
2.- par Madame Maria Luisa AGOSTINHO FERNANDES, femme au foyer, née à Sta Luzia/Funchal (Portugal) le 21 août 1973, épouse de Monsieur Paulo Jorge DA SILVA SANTOS, demeurant à L-8371 Hobscheid, 24, rue de Steinfort, cent parts sociales	100
Total: mille parts sociales	1.000

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8371 Hobscheid, 24, rue de Steinfort.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Paulo Jorge DA SILVA SANTOS, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Paulo Jorge DA SILVA SANTOS, Maria Luisa AGOSTINHO FERNANDES, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2008, Relation: LAC/2008/16850. — Reçu à 0,250 %: trente-et-un euros vingt-cinq cents (€ 31,25).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 avril 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008057963/222/83.

(080064092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Treg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 62.002.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société TREG (HOLDING) S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 22 avril 2008 que

- Monsieur Giovanni Germano Giuliani a démissionné de ses fonctions d'administrateur, et président du conseil d'administration.

- Monsieur Gian Germano Giuliano a démissionné de ses fonctions d'administrateur délégué.

L'assemblée générale accepte les démissions et décide de diminuer le nombre des administrateurs de quatre à trois.

Le conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Administrateurs:

Mario Germano Giuliani, avec adresse au 2, Via Mascheroni Lorenzo, I-20123 Milan,

Marco Sterzi, avec adresse au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

Xavier Mangiullo, avec adresse au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Achille Severgnini, avec adresse au 9, Via Camperio, I-20123 Milan.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2008057173/1142/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Svenska Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 22.175.

EXTRAIT

Madame Julie Elizabeth Anne Krentz-Griffin, Monsieur Dag Tjernsmo et Monsieur Patrik Hertsberg ont été réélus lors de l'assemblée générale annuelle, tenue en date du 4 avril 2008 comme administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit, pour une période expirant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009:

- Patrik Hertsberg, Head of Handelsbanken Asset Management, Svenska Handelsbanken, Stockholm, Blasieholmstorg 12, 106 70 Stockholm, Suède

- Dag Tjernsmo, Head of Handelsbanken Asset management, Nordic Region, Svenska Handelsbanken, Stockholm, Blasieholmstorg 12, 106 70 Stockholm, Suède

- Julie Elizabeth Anne Krentz-Griffin, Head of Investment Funds, Handelsbanken AB, Luxembourg Branch, 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

Cette même assemblée générale annuelle a procédé à la nomination comme réviseur d'entreprises, de KPMG Audit S.à.r.l. (31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg) pour une période expirant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pour Svenska Selection Fund

Signature

Référence de publication: 2008057232/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Protalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.192.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057252/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07660. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Epstein Corporate Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 78.289.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the second of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

HARWELL FINANCIAL Ltd, R.C. 41 055, a company with registered office at Jasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize,

here represented by Mrs Nathalie Clercx, private employee, with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on April 1, 2008.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company "EPSTEIN CORPORATE RESOURCES S.A." RCS Luxembourg B 78 289, hereafter called "the Company", was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, dated October 19, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 258 of April 11, 2001.

- The corporate capital was set at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs (LUF), divided into one hundred (100) shares with a former par value of twelve thousand two hundred and fifty (12.500.-) Luxembourg francs (LUF) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary two bearer share certificates numbered 3 and 4 which have immediately been lacerated.

Upon these facts the notary stated that the company "Epstein Corporate Resources S.A." was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HARWELL FINANCIAL Ltd, R.C. 41 055, une société avec siège social au Jasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize,

ici représentée par Mademoiselle Nathalie Clercx, employée privée, avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} avril 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentale restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "EPSTEIN CORPORATE RESOURCES S.A.", R.C.S. Luxembourg B 78.289, dénommée ci-après "la Société", fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 258 du 11 avril 2001

- Le capital social était fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), divisé en mille (100) actions ayant eu une valeur nominale de douze mille cinq cents (12.500,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros 3 et 4 lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "EPSTEIN CORPORATE RESOURCES S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Clercx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 avril 2008. LAC/2008/14477. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008057766/5770/96.

(080064190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

PRI Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.591.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 20 mars 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- le renouvellement du mandat d'administrateur de Messieurs Geoffroy Linard de Guertechin et Jean-Charles Schiltz, et la nomination de Messieurs Jean-François Lafond, Franck Sarrazin et Madame Marie-Catherine Voltz, domiciliés professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale de 2009;

le Conseil se composera donc durant ce nouvel exercice social de Messieurs Jean-François Lafond, Geoffroy Linard de Guertechin, Franck Sarrazin, Jean-Charles Schiltz et Madame Marie-Catherine Voltz.

- la réélection du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2008.

Jean-Charles Schiltz / Geoffroy Linard de Guertechin

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057254/10/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08778. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080063324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

AC Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.852.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mars 2008 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 mars 2008, que:

1. L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Madame Christine Clauss, ayant démissionné de son mandat d'administrateur en date du 6 décembre 2006, l'assemblée a décidé de nommer Madame Anne Bernard, Economiste, demeurant Le Cambalou, Au Bois Malade, F-24260 Le Bugue (France), en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 6 décembre 2006, en remplacement de Madame Christine Clauss. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Madame Sylvie de Meurville, ayant démissionné de son mandat d'administrateur en date du 17 juillet 2007, l'assemblée décide de nommer Monsieur Pierre-Louis Humbert, Ecrivain, demeurant 15, rue Chabrol, F-75010 Paris (France), en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 17 juillet 2007, en remplacement de Madame Sylvie de Meurville. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur suivant, avec effet au 17 juillet 2007, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011:

- Monsieur Philippe Agea, demeurant au 12, place Carnot, F-17430 Fouras (France).

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.
AC VISION S.A.
Philippe AGEA / Anne Bernard
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057338/5710/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

European Investment and Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.038.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057255/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04487. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Nemian Life & Pensions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R.C.S. Luxembourg B 55.637.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Par mandat
Lucy DUPONG

Référence de publication: 2008057315/259/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06690. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Hoscheid Michel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8473 Eischen, 30, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 63.877.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057316/3118/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09431. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

UBS Fund Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.206.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

*Pour UBS Fund Holding (Luxembourg) S.A.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried
Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2008057327/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06096. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Hausimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 2, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 105.812.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008057331/6498/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09418. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

TRG SOF Holdings V (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.049.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance en date du 28 mars 2008 que le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Doeke van der Molen
Gérant*

Référence de publication: 2008057332/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Global Car Rent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 101.112.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

*Signature
Administrateur*

Référence de publication: 2008057326/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09465. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Immobilière sans Frontières, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 23, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 39.422.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057325/756/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09467. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

TRG GOF Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.205.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance en date du 28 mars 2008 que le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Doeke van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2008057334/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Landco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.537.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057329/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08415. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

TRG SOF Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Chales de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.206.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance en date du 28 mars 2008 que le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Doeke van der Molen
Gérant

Référence de publication: 2008057333/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Domus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.877.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2008 que:

- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né le 1^{er} août 1975 à Tricase, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, L-1510, Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 et Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Robert REGGIORI, Alexis DE BERNARDI et Georges DIEDERICH, démissionnaires. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée ordinaire qui se tiendra en 2014.

- ADOMEX, ayant son siège au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire en remplacement de Monsieur Régis DONATI, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- Le siège social est transféré du 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie., L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008057335/5878/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Landco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.537.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057330/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08412. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Edfund S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.517.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008057340/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Contere, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.880.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2008.

Claudine FRUTSAERT.

Référence de publication: 2008057324/2190/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09253. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Matar, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Janine Schellhorn

Gérant

Référence de publication: 2008057345/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01525. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

AXA Assurances Vie Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 53.467.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2008.

Claudine FRUTSAERT.

Référence de publication: 2008057323/2190/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09251. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Dabih, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Janine Schellhorn
Gérant

Référence de publication: 2008057346/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01522. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

OAK Global S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.695.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

BDO Compagnie Fiduciaire
Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2008057341/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

SM Tuningteam, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 2A, Klaischen.

R.C.S. Luxembourg F 7.269.

Art. 3. Le siège de l'association se trouve à 2A, Klaischen, L-5451 Stadtbredimus (anciennement 20, rue d'Assel, L-5443 Rolling).

Référence de publication: 2008057339/7481/11.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09580. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Sacare, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 35.386.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057328/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08893. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Sadir, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Janine Schellhorn

Gérant

Référence de publication: 2008057344/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01527. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Mode Design Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 135.893.

—
DECISION

Les membres du conseil d'administration ont décidé de transférer le siège social de la Société vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057336/5863/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Allegro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 136.517.

—
EXTRAIT

En date du 12 février 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé de nommer en qualité de président du conseil de gérance de la société, M. Manuel Hauser, domicilié au 20, Wengertswee, L-5485 Luxembourg, pour une période indéterminée.

Selon l'article 17 des statuts de la Société, "la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du président du conseil de gérance ou par les signatures conjointes de deux des gérants de la Société".

De plus, en date du 11 mars 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour Allegro S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057343/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

C Fly Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.612.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008057347/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08628. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Boxter Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 58.629.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BOXTER INVEST S.A.*

Georges P.J.A.M. DE VESTEL / Jean-Louis VAN ELEWYCK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057348/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08621. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

TIAA Lux 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.263.

Les comptes annuels pour la période du 27 novembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057352/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08116. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

TIAA Lux 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057353/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08117. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

TIAA Lux 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.385.300,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 82.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057354/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08118. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

TIAA Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 40.702.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.015.

Les comptes annuels pour la période du 19 octobre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057358/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08122. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

La Fayette Lux 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 97.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057359/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08123. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

La Fayette Lux 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 97.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057360/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08124. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

REA Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.430.

Les comptes annuels pour la période du 14 mai 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057361/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08125. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

REA Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.445.

Les comptes annuels pour la période du 15 janvier 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057362/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08126. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Ancaster International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.105.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of April.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mrs. Johanna BACKMAN-BROOKS, company director, born in Abo (Finland) on the 11th of August 1974, residing in Portland House, North Circular Road, Limerick (Ireland),

here represented by Mrs. Yseult LAUFER, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such proxy holder, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form as follows:

Art. 1. Form. There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is Ancaster International S.à r.l..

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notary deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 14. Powers of the managers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 15. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the manager or in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 18. General meetings of partners. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 19. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year. The financial year begins on the first day of September of each year and ends on the thirty-first day of August of the following year.

Art. 21. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 22. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, liquidation. In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Matters not provided. All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31st of August 2009.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by Mrs. Johanna BACKMAN-BROOKS, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole partner

First resolution

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Manager; and further resolved to appoint the following persons as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in article seventeen (17) of the articles of incorporation of the Company:

- Mr. Aidan BROOKS, company director, born in Limerick (Ireland) on the 16th of April 1970, residing in Portland House, North Circular Road Limerick (Ireland);
- Mr. Alain HEINZ, chartered accountant, born in Forbach (France) on the 17th of May 1968, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Second Resolution

The registered office shall be at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Johanna BACKMAN-BROOKS, administrateur de société, née à Abo (Finlande) le 11 août 1974, demeurant à Portland House, North Circular Road, Limerick (Irlande),

ici représentée par Madame Yseult LAUFER, employée privée, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Ancaster International S.à r.l..

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Événements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature

individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier septembre de chaque année et finit le trente et un août de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 août 2009.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Madame Johanna BACKMAN-BROOKS, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille deux cents euros.

Décision de l'associé unique

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article dix-sept (17) des statuts de la Société:

- Monsieur Aidan BROOKS, administrateur de société, né à Limerick (Mande) le 16 avril 1970, demeurant à Portland House, North Circular Road, Limerick (Irlande);

- Monsieur Alain HEINZ, expert comptable, né à Forbach (France) le 17 mai 1968, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: LAUFER; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2008, Relation GRE/2008/1806. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008057917/231/296.

(080064035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Valiant Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.414.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 4 avril 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer, effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées, avec effet immédiat, par Monsieur Vincent THILL et Monsieur Olivier CONRARD de leur fonction d'Administrateur et décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Monsieur Fabrizio PENSO, employé privé, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Le mandat des deux nouveaux Administrateurs prendra lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée, avec effet immédiat, par FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l. de sa fonction de Commissaire aux Comptes et décide de nommer en remplacement Madame Francesca DOCCHIO, employée privée, 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, en qualité de Commissaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Mirko LA ROCCA

Administrateur

Référence de publication: 2008057924/1494/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Wellington Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.861.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057879/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09986. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.
